

# COMMUNE DE SERANVILLERS-FORENVILLE

## NOTE BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

Conformément à l'article L 2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

### I. COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNÉE 2023

#### 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

Le compte administratif de l'année 2023 est marqué par une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 6.85 % (Total : 12 872.73 €).

La hausse des charges de personnel est importante : 9.33 % (Embauche d'Anne-Sophie DESSEINT).

Il faut tenir compte de l'indemnité inflation, de l'évolution du point d'indice et des montants des cotisations pour expliquer cette évolution.

Les charges à caractère général sont augmentées, mais restent néanmoins maîtrisées compte-tenu du contexte économique (+ 11.64 %) : certains postes tels que l'énergie, les fournitures de petit équipement, l'entretien des bâtiments publics sont plus importants que l'année passée.

Les autres charges de gestion courantes et les charges financières (intérêts d'emprunts) sont stables. Il ne reste qu'un emprunt qui se termine au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### 2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2023 sont stables : +0.47 % (Total : 1 416.75 €).

Les recettes résultant des impôts et autres taxes augmentent de 1.9 %. Les produits en provenance des taxes foncières progressent et sont issus du seul dynamisme fiscal. Les taxes additionnelles au droit d'enregistrement, qui dépendent du nombre de transactions immobilières, restent basses.

Les dotations, subventions et participations sont stables (1.1 %).

Les autres produits de gestion courante sont particulièrement stables.

92.83 % des recettes proviennent des impôts locaux et des dotations de l'État.

#### 3. CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement brute, qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 100 787.90 €. Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.

La capacité d'autofinancement nette, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute amputée du remboursement du capital de la dette, s'élève à 92 454.58 € ce qui permet à la commune d'investir. Elle constitue une partie des fonds propres qui permettent de financer les investissements sans recourir à l'emprunt.

Le résultat de fonctionnement, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement, s'élève à 456 897.32 €.

#### **4. SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES**

Les principales réalisations sont les suivantes : Changement de la chaudière et du feu gaz de l'école, création de trottoirs rue d'Esnes et Grand rue, tondeuse automotrice et chaudière presbytère.

Le taux de réalisation des investissements programmés est de 100 %.

Le capital de la dette remboursé s'élève à 8 333.32 €.

#### **5. SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES**

Les travaux réalisés ont été financés par des fonds propres et des subventions extérieures.

Le Fonds de compensation de la TVA, qui correspond à une fraction de la TVA remboursée par l'État sur les dépenses d'investissement réalisées en 2021, s'élève à 876.78 €.

Les subventions obtenues atteignent 11 840.00 €, solde à percevoir en 2024 : 25 308.00 €.

Le résultat de la section d'investissement, qui est la différence entre les recettes et les dépenses, est déficitaire, pour un montant de 21 327.66 €. Le report de l'excédent d'investissement de l'année 2022 (29 132.68 €) et le résultat de l'année 2023 permettent de conserver un résultat positif cumulé de 7 805.02 €, à inscrire en recettes d'investissement du BP 2024

## **II. BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2024**

Le budget prévisionnel d'une commune doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques.

### **1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES**

Les dépenses réelles prévisionnelles s'élèvent à 667 625.55 €, pour un budget total de 1 875 558.33 €.

Les charges prévisionnelles de personnel augmentent et prennent en compte les éléments extérieurs qui s'imposent à la commune : revalorisation du point d'indice, assurance du personnel. Il est également tenu compte du recrutement d'un agent au cas où.

Les prévisions du niveau de charges générales sont stables mais tiennent compte du maintien à un niveau élevé des travaux en régie, de l'évolution du prix de l'énergie et de l'alimentaire.

Les charges courantes et les charges financières sont stables.

L'autofinancement prévisionnel s'élève à 150 000 € et figurera également en recettes d'investissement.

### **2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES**

Les recettes réelles prévisionnelles s'élèvent à 667 625.55 €, pour un budget total de 1 883 363.35 € et sont le résultat d'une estimation prudente mais ajustée.

Le niveau des recettes fiscales est stable, la perception de certaines recettes étant incertaine (taxe additionnelle aux droits de mutation, taxe sur les terrains devenus constructibles).

Les recettes « dotations de l'État, subventions et participations » sont stables.  
Les produits des services sont stables.

Les autres produits de gestion courante ainsi que les produits exceptionnels reviennent à un niveau usuel.  
Les atténuations de charges sont basées sur un niveau moyen de reversement des assurances statutaires.  
Les prévisions de recettes ont été ajustées mais restent prudentes, et devraient être supérieures en fin d'exercice.

### **3. SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES**

Plusieurs opérations ont été réalisées en 2023 mais seront réglées sur 2024 : création de trottoirs rue de Lesdain et Grand' rue, chaudière école et presbytère.

Le programme de travaux de l'année 2024 porte sur un projet de création d'un espace détente et sportif, rénovation du Calvaire, renouvellement de l'équipement de l'éclairage public, pose de 2 radars pédagogiques.

Les opérations d'investissement programmées atteignent un montant de 1 207 932.78 €.

Le capital de la dette remboursé s'élèvera à 8 333.32 €.

### **4. SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES**

Les principales recettes proviennent de l'excédent de la section de fonctionnement (456 897.32 €). Le report de la section d'investissement atteint 150 000.00 €.

L'excédent de la section de fonctionnement, l'autofinancement prévisionnel, le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) et la taxe d'aménagement qui forment les ressources propres de la collectivité, s'élèvent à 217 411.80 € et permettent de financer 17.88 % des opérations de l'année 2024

Le montant des subventions demandées s'élève à 548 326.00 €. Une ligne de trésorerie pour un prêt relais dans l'attente du retour des subventions sollicitées et FCTVA de 450 000.00 € est prévue au budget.

### **5. ANALYSE DE LA DETTE**

Au 1er janvier 2024, le capital restant dû s'élève à 18 750.13 €, soit une dette par habitant de 44.54 €. La durée d'extinction de la dette.

### **CONCLUSION**

Le budget prévisionnel de l'année 2024 reflète une volonté de poursuivre la gestion rigoureuse et responsable engagée depuis plusieurs années, afin d'optimiser nos moyens financiers, poursuivre nos investissements sans augmenter les impôts.

Fait à Séranvillers-Forenville, le 10 avril 2024

Le Maire,  
Marie-Bernadette BUISSET